



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Discussions sur les changements climatiques au Conseil de la fédération :
le fédéral doit reconnaître les efforts du Québec en matière d'énergie
propre, selon la FCCQ**

MONTRÉAL, le 8 août 2007 – Dans le cadre des discussions sur l'énergie et les changements climatiques qui ont lieu en ce moment même au Conseil de la fédération à Moncton, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) demande au gouvernement du Canada de reconnaître les efforts du Québec en matière d'énergie propre et de favoriser un cadre réglementaire qui reconnaîtrait et renforcerait le rôle stratégique des énergies renouvelables dans la lutte contre les émissions de GES.

En effet, dans son mémoire déposé le 31 juillet dernier dans le cadre des consultations sur le « Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques », la FCCQ s'est dite favorable à l'adoption d'une réglementation canadienne sur les émissions de GES. Cependant, la FCCQ soulignait également que l'élaboration et la mise en place de la réglementation ne doivent pas pénaliser les entreprises québécoises qui, en raison des choix historiques du Québec en matière énergétique, utilisent une plus grande proportion d'énergie propre, émettant ainsi moins de GES que certaines de leurs consœurs établies ailleurs au Canada, notamment dans l'Ouest. Selon la FCCQ, le choix de l'année 2006, plutôt que celui de l'année 1990, qui est l'année de référence internationale prévue dans la Convention des Nations Unies, va désavantager les entreprises qui ont agi tôt pour réduire leurs émissions de GES. « Le cadre réglementaire devrait reconnaître les efforts des entreprises ayant déjà réduit leurs émissions de GES et ce, dans un souci d'équité », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

D'ailleurs, la FCCQ rappelle que le Québec est un chef de file mondial en matière d'énergies renouvelables, obtenant 96 % de son électricité à partir de centrales hydrauliques, en plus de développer activement son important potentiel éolien. Cette caractéristique permet aux Québécois d'enregistrer le plus faible niveau d'émissions de GES par habitant parmi toutes les provinces canadiennes. Ainsi, la FCCQ souhaite que l'ensemble de la réglementation permette l'émergence d'un signal de prix clair en faveur de l'électricité d'origine renouvelable, pour influencer significativement les décisions d'achat d'électricité et d'investissement dans le domaine de la production d'énergie électrique.

En outre, la FCCQ considère la création d'une bourse du carbone au Canada comme un moyen flexible et concurrentiel pour les entreprises d'atteindre les objectifs fixés de manière durable, dans une perspective de moindre coût pour notre économie. « Le succès du projet gouvernemental de réduction des GES repose sur le bon fonctionnement et la crédibilité du marché du carbone, qui ne pourra être assuré que par la mise en place de cibles de réductions obligatoires », d'ajouter Françoise Bertrand.

Selon la FCCQ, il y a donc urgence pour que le Canada prenne sa place dans le système international de bourses du carbone et, pour ce faire, le gouvernement fédéral doit rapidement se doter d'un cadre réglementaire qui permettra l'ouverture d'une bourse du carbone à Montréal dès cette année. « Plus la mise en place d'un marché de carbone sera retardée, plus les coûts d'ajustement seront élevés pour le Canada », de conclure Françoise Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Maryse Beaumier-Robert
Coordonnatrice aux communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3242